

**REGLEMENT « JOGGEURS »
CHALLENGE DE L'ENTITÉ SONÉGIENNE
2024**



1. Le Challenge est établi sur l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le Challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **8 courses** (excepté la Corrida du Marché de Noël) et **seuls les 8 meilleurs résultats de toutes les courses sont pris en compte.**
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses est le gagnant.
4. Les points se calculent de la façon suivante :

$$1000 - ((1000/\text{nbr participants}) \times (\text{place} - 1))$$

L'addition est faite des 8 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

4.1 Un bonus de 25 points est ajouté à toutes les courses ainsi que 50 points supplémentaires pour la 12^{ème} et 13^{ème} course.

5. Les catégories sont les suivantes :

Enfants nés en 2012 et plus (5km uniquement)
Espoirs nés en 2006 à 2011
Jeunes filles nées en 2006 à 2011
Séniors nés en 1985 à 2005
Dames nées en 1990 à 2005
Vétérans 1 nés en 1975 à 1984
Aînées 1 nées en 1980 à 1989
Vétérans 2 nés en 1965 à 1974
Aînées 2 nées en 1970 à 1979
Vétérans 3 nés en 1955 à 1964
Aînées 3 nées en 1969 et moins
Vétérans 4 nés en 1954 et moins
Aînées 4 nées en 1959 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

**REGLEMENT « JOGGEURS »
CHALLENGE DE L'ENTITÉ SONEGIENNE
2024**

6. le sportif qui souhaite effectuer le parcours en **MERCHANT** pourra le faire **MAIS** devra se présenter sur la ligne de départ en même temps que les joggeurs et devra également terminer la course dans un délai temps imparti avec le chronométrateur mais fixé par les organisateurs.

7. Une tombola est organisée pour les participants qui ont au moins 8 courses le jour de la Corrida du Marché de Noël.

8. Le port du dossard de manière visible, à l'arrivée, est obligatoire, sous peine de nullité de la participation.